

3D SYSTEMS, INC.
CONDITIONS GENERALES POUR LES ACHATS EN LIGNE

En vigueur à partir du 7 juin 2021

Les présentes Conditions générales standard pour les Achats en ligne s'appliquent à toutes les commandes d'imprimantes 3D et au matériel associé (« Équipement ») ou aux Matériaux d'impression 3D (« Matériaux ») vendus par 3D Systems, Inc. (« 3D Systems ») à un Client (« Client ») qui sont passées par le biais d'un site internet géré par 3D Systems ou ses sociétés affiliées. Les présentes Conditions générales standard pour les Achats en ligne, les documents référencés dans les présentes, et les informations acceptées par le Client au cours du processus de commande en ligne constituent l'intégralité du contrat (« Contrat ») entre 3D Systems et le Client (« Parties »); sous réserve qu'aucune instruction ni aucun commentaire de commande optionnel fourni par le Client pendant le processus de commande en ligne n'aient force exécutoire pour 3D Systems. Le Contrat deviendra juridiquement contraignant et directement exécutoire lors de l'achèvement par le Client du processus de commande en ligne au cours duquel le Client indique son contrat avec les présentes Conditions générales standard pour les Achats en ligne.

- 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES** - Le Contrat régit la vente par 3D Systems d'Équipement, de Matériaux et la concession sous licence par 3D Systems de programmes informatiques exclusifs et des informations associées (collectivement « Logiciel ») compris avec l'Équipement au moment de la vente et listés sur l'écran de Confirmation de la commande ou ailleurs pendant le processus de commande en ligne. Le Client a sélectionné l'Équipement, les Matériaux et le Logiciel en se basant uniquement sur les spécifications respectives de chacun qui sont publiées par 3D Systems. Le Client reconnaît et convient qu'à l'exception des produits de marques Cube et Sense, l'Équipement, les Matériaux et le Logiciel ne sont pas des produits de consommation généralement utilisés à des fins personnelles, familiales ou domestiques. Le Client reconnaît également qu'il achète l'Équipement, les Matériaux et le Logiciel pour son propre usage, ou celui de ses sociétés affiliées et non pour le compte d'une tierce partie.
- 2. LICENCE DU LOGICIEL** - Le Client reconnaît et accepte que le Logiciel soit concédé sous licence au Client selon les conditions générales contenues dans la licence apparaissant sur l'écran de l'ordinateur durant l'installation du Logiciel (communément appelée la licence « au clic »). Le Client et 3D Systems acceptent que les conditions générales de toute licence au clic contenue dans le Logiciel soient par la présente incorporées au Contrat comme si ces conditions générales y étaient exposées intégralement. Tout conflit entre une disposition d'un contrat de licence au clic et une disposition des présentes Conditions générales standard pour les Achats en ligne sera résolu en faveur de la disposition dans ledit contrat de licence au clic. Le Client accepte d'être lié par les conditions générales du contrat de licence au clic contenu dans le Logiciel, que le Logiciel générant ledit contrat de licence au clic soit installé par un employé du Client, par 3D Systems ou par un prestataire indépendant installant le Logiciel aux fins de son utilisation par le Client. À la demande du Client, 3D Systems fournira une copie de la licence au clic.
- 3. UTILISATION DES MATÉRIAUX** - Le Client reconnaît et accepte que les Matériaux vendus par 3D Systems ne soient pas (i) mélangés, mélangés ou réemballés par le Client avec d'autres matériaux pour l'utilisation ou la revente par le Client ou, (ii) utilisés altérés par le Client. Le Client convient en outre que s'il utilise les Matériaux pour créer des pièces, sans le consentement écrit de 3D Systems, le Client ne promouvra pas, ne fera pas de publicité, ni ne déclarera autrement que lesdites pièces sont créées à partir d'une marque des matériaux autre que les Matériaux vendus par 3D Systems. Le manquement au respect des présentes dispositions annulera les garanties associées décrites ci-dessous.
- 4. GARANTIE LIMITÉE** -

Équipement - 3D Systems garantit que l'Équipement sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication, pendant la période de garantie applicable décrite ci-dessous, lorsqu'il est utilisé dans les conditions normales décrites dans la documentation fournie au Client. La présente garantie d'Équipement s'applique uniquement à la machine et aux composants de la machine des imprimantes 3D exclusives de 3D Systems, tels que les modules électroniques et ensembles d'élevateurs, et exclut toutes les parties du logiciel et les consommables, y compris les plastiques, le bac d'impression ou la plateforme d'impression. Les réparations requises pendant la période de garantie du fait de l'utilisation de matériel non intégré, non approuvé ou non accordé sous licence dans l'Équipement sont exclues de la présente garantie. La garantie commencera au plus tôt entre (i) la date d'activation du Logiciel associé à l'Équipement ou (ii) trente (30) jours après que l'Équipement soit envoyé au Client et se poursuivra pendant douze (12) mois. Si le Client a acheté une extension de garantie, alors la garantie se poursuivra pendant la période étendue applicable. La garantie n'inclut aucune couverture supplémentaire au-delà de la couverture générale abordée ci-dessus.

La garantie de l'Équipement ne couvre pas les défauts ou les non-conformités causés par des événements externes à l'Équipement (y compris des inondations, des surcharges électriques, des accidents, etc.) ou par des utilisations de l'Équipement d'une manière non conforme à la documentation. La couverture de garantie pourra être diminuée si des pièces autres que des Pièces d'origine 3D ont été utilisées ou si l'Équipement a été modifié, conservé, désassemblé ou assemblé par une quelconque partie autre que 3D Systems. Les « **Pièces d'origine 3D** » désignent les pièces, composants, matériaux et consommables fabriqués par 3D Systems ou dont 3D Systems autorise spécifiquement l'utilisation avec l'Équipement. Toutes les pièces de remplacement fournies pour l'Équipement seront garanties uniquement pour le reste de la période de garantie d'origine. Le coût des pièces de rechange, qui peuvent être neuves ou remises à neuf, est inclus dans la présente garantie. Avant l'expiration de la présente période de garantie, le Client pourra acheter auprès de 3D Systems un contrat de maintenance conformément aux tarifs standard et aux conditions établies dans les Conditions générales du Contrat de maintenance de 3D Systems.

Le Client doit rapporter tout défaut sous garantie au cours de la période de garantie applicable en contactant 3D Systems. La responsabilité de 3D Systems se limitera aux défauts ou autres non-conformités alors sous garantie et qui ont été signalés en temps opportun. Sa responsabilité en vertu de la garantie est limitée à la mise en conformité du matériel par la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses par des pièces 3D authentiques, neuves ou remises à neuf. Le client peut être invité à expédier les pièces défectueuses à un dépôt de réparation à l'emplacement spécifié par 3D Systems. Si 3D Systems envoie une pièce de remplacement à l'avance au Client, le Client doit envoyer la pièce défectueuse en utilisant l'emballage fourni avec l'envoi anticipé et doit l'envoyer au dépôt applicable en utilisant une méthode de livraison qui assure la réception dans un délai de trente (30) jours civils à compter de la date à laquelle l'envoi anticipé a été envoyé au Client.

LE CLIENT POURRA SE VOIR REFUSER LE SERVICE DE GARANTIE OU FACTURER DES FRAIS DE TRAITEMENT SUPPLÉMENTAIRES ET/OU LES TARIFS ALORS EN VIGUEUR POUR LES PIÈCES DE REMPLACEMENT OU L'ÉQUIPEMENT SI LE CLIENT NE SUIT PAS LES PROCÉDURES ÉTABLIES CI-DESSUS, S'IL UTILISE UN EMBALLAGE INCORRECT, SI 3D SYSTEMS NE REÇOIT PAS LA PIÈCE DÉFECTUEUSE DANS LE DÉLAI SPÉCIFIÉ OU, SI AU MOMENT DE LA RÉCEPTION, LES PIÈCES PRÉSENTENT DES DOMMAGES DIFFÉRENTS DES DÉFAUTS ORIGINAUX SIGNALÉS PAR LE CLIENT. Toutes les pièces défectueuses qui ne sont pas renvoyées au dépôt ou que le Client choisit d'éliminer lui-même doivent être éliminées conformément à la loi applicable. Après expiration de la garantie, vous pouvez demander des services hors-garantie pour l'équipement. Des services hors-garantie ou des pièces de rechange peuvent être fournis par 3D Systems. Tout service fourni par 3D Systems sera facturé aux prix alors en vigueur. Le Client doit continuer à utiliser des Pièces d'origine 3D pour recevoir le service en dehors de la garantie.

Matériaux - Tous les Matériaux vendus par 3D Systems sont garantis pour être conformes aux spécifications telles qu'elles sont établies dans la documentation qui est fournie au Client avec le Matériau ou sur l'emballage y afférent. Si, avant la date d'expiration sur le conteneur du Matériau, le Client détermine que tout Matériau n'est pas conforme auxdites spécifications, le Client délivrera un échantillon desdits Matériaux à 3D Systems à des fins de tests. 3D Systems disposera de cinq (5) jours ouvrables après réception desdits Matériaux pour compléter les tests exécutés sur lesdits Matériaux. Si les Matériaux ne satisfont pas auxdites spécifications, 3D Systems pourra, à son choix, soit (i) remplacer lesdits Matériaux par des Matériaux correspondants qui satisfont auxdites spécifications, soit (ii) accepter le renvoi desdits Matériaux pour un crédit ou un remboursement, selon le choix de 3D Systems.

Logiciel - Les conditions de garantie concernant le Logiciel sont stipulées dans la licence au clic contenue dans le Logiciel.

Exclusions de responsabilité et seuls recours - LA PRÉSENTE SECTION 4 ÉTABLIT LES SEULES GARANTIES ET LES SEULS RECOURS DU CLIENT, EN CAS DE NON-RESPECT DES GARANTIES DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MATÉRIEL. LES GARANTIES UNIQUES POUR LE LOGICIEL, ET LES RECOURS UNIQUES DU CLIENT POUR NON-RESPECT DESDITES GARANTIES SONT ÉTABLIES DANS LA LICENCE AU CLIC APPLICABLE. DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI, 3D SYSTEMS REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES POUR L'ÉQUIPEMENT, LES MATÉRIAUX ET LE LOGICIEL, QUE CES AUTRES GARANTIES SOIENT EXPRESSES, IMPLICITES, OU LÉGALES ET Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, DE VALEUR COMMERCIALE ET D'ADAPTATION À UNE FIN SPÉCIFIQUE.

5. REJET DE COMMANDE ET ANNULATION -

Le Client convient que son achèvement du processus de commande en ligne de 3D Systems constitue une offre d'achat, en vertu des dispositions du présent Contrat, de l'Équipement, des Matériaux, du Logiciel et des services listés dans la commande en ligne du Client. Toutes les commandes doivent être acceptées par 3D Systems et ladite acceptation sera effective lors de la réception par le Client d'une confirmation de commande ou d'un accusé de réception de la part de 3D Systems, lors de l'envoi par 3D Systems des produits commandés par le Client, ou lors de la facturation de la carte de crédit du Client par 3D Systems, selon ce qui se produit en premier. 3D Systems pourra choisir de ne pas accepter de commande à son entière discrétion.

Le Client pourra annuler toute commande avant l'expédition en notifiant 3D Systems de ladite annulation avant que toute partie de l'Équipement ou des Matériaux de la commande devant être annulée n'ait été envoyée. Si 3D Systems a facturé la carte de crédit du Client pour tout objet correctement annulé avant l'expédition, 3D Systems émettra un remboursement rapide du prix d'achat sous la forme d'un crédit sur la carte de crédit du Client. Une fois qu'une commande est expédiée, 3D Systems n'acceptera aucun retour.

- 6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ; AUCUN DOMMAGE CONSÉCUTIF** - 3D SYSTEMS NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT DES ÉVENTUELS DOMMAGES CONSÉCUTIFS, EXEMPLAIRES, SPÉCIAUX OU ACCESSOIRES DÉCOULANT DE OU LIÉS AU PRÉSENT CONTRAT (Y COMPRIS SANS LIMITATION, LA PERTE DE PROFIT OU DE TEMPS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS), QUEL QU'EN SOIT LE MOTIF. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ ET/OU LES OBLIGATIONS DE 3D SYSTEMS EN VERTU DU CONTRAT OU DÉCOULANT DE L'ACHAT OU DE L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT OU DU MATÉRIEL PAR LE CLIENT N'EXCÉDERONT LE PRIX D'ACHAT DE L'ÉQUIPEMENT OU DES MATÉRIAUX APPLICABLES. LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LE LOGICIEL SONT CONTENUES DANS LA LICENCE AU CLIC DU LOGICIEL.
- 7. PROPRIÉTÉ, RISQUE DE PERTE ET LIVRAISON** - L'Équipement et les Matériaux ne seront expédiés par 3D Systems que dans certains pays désignés. Si un pays n'apparaît pas comme destination d'expédition pendant le processus de commande en ligne, alors 3D Systems n'expédiera pas l'Équipement ni les Matériaux dans ce pays. Si des circonstances empêchent le respect des échéances de livraison prévues, 3D Systems ne sera pas redevable d'éventuels dommages-intérêts ou pénalités de retard de livraison, et ne sera pas responsable en cas de défaut de préavis de retard. Cependant, 3D Systems fera tous les efforts raisonnables pour notifier des retards. Les retards ne peuvent justifier une annulation. La livraison est effectuée Ex Works (départ usine), et la propriété et le risque de perte sont transférés au Client lors de l'expédition. Le fret sera prépayé.
- 8. PAIEMENT** - La tarification des produits et services commandés par le Client à 3D Systems (ainsi que les frais d'expédition, taxes et autres coûts associés) seront présentés au Client pendant le processus de commande en ligne. Le Client convient de payer tous les montants qu'il a acceptés pendant le processus de commande en ligne. 3D Systems facture généralement les cartes de crédit de Clients au moment de l'expédition ; cependant, 3D Systems se réserve le droit de facturer la carte de crédit du Client avant ou après la date d'expédition, si cela est autorisé par la loi applicable et les émetteurs applicables de la carte de crédit. Le Client fournira à 3D Systems une copie du certificat d'exonération fiscale, un certificat de paiement direct ou un certificat de revente relativement au lieu d'expédition en cas de demande d'exonération des taxes sur la vente ou sur l'utilisation. Si le Client s'abstient de fournir un numéro de TVA valable ou tout autre certificat d'exonération fiscale avant de passer commande, 3D Systems facturera la taxe applicable et ne sera pas obligé d'aider le Client lors de toute tentative de remboursement ou de récupération de la taxe payée.
- 9. BREVETS** - Si une tierce partie intente une action en justice contre le Client en revendiquant le fait que l'utilisation de l'Équipement ou du Logiciel par le Client enfreint le brevet, droit d'auteur, secret commercial ou autre droit de propriété de la tierce partie aux États-Unis, dans l'Union européenne ou au Japon, 3D Systems indemniserà et tiendra le Client quitte de tout préjudice, jugement ou règlement (ce qui inclut les dépenses et honoraires d'avocat raisonnables) résultant de l'action, à condition que le Client avertisse rapidement 3D Systems par écrit de ladite action et autorise 3D Systems à prendre en charge la défense de l'action en justice. Si 3D Systems se charge de la défense, elle pourra engager le conseil de son choix et aura toute latitude pour défendre ou régler la procédure judiciaire. Dans le cas où une telle

procédure est engagée, envisagée, ou si selon le jugement de 3D Systems, semble probable, 3D Systems pourra substituer un Équipement ou un Logiciel non contrefaisant comparable, ou modifier l'Équipement ou le Logiciel afin de le rendre non contrefaisant (dans les deux cas sans diminuer substantiellement ses fonctionnalités) ou obtenir un droit pour le Client de continuer à utiliser l'Équipement ou le Logiciel (le tout aux frais de 3D Systems). Si rien de ce qui précède n'est raisonnablement réalisable d'un point de vue pratique ou commercial, de l'avis de 3D Systems, ou si l'utilisation de l'Équipement ou du Logiciel en question est interdite, 3D Systems pourra demander au Client de cesser l'utilisation de l'Équipement et des Matériaux qui font l'objet de ladite procédure juridique, auquel cas 3D Systems remboursera le prix d'achat desdits Équipements et Matériaux, moins l'amortissement sur 5 ans. Les obligations de 3D Systems au titre de cette section 9 ne s'appliqueront pas aux actions en justice résultant de ou liées à : des modifications apportées à l'Équipement ou au Logiciel qui ne sont pas le fait de 3D Systems ; l'utilisation de l'Équipement ou du Logiciel avec du matériel, du logiciel ou des données non fournis par 3D Systems ; ou l'utilisation de l'Équipement ou du Logiciel non conforme à la documentation associée et au présent Contrat.

- 10. CONFORMITÉ EN MATIÈRE D'EXPORTATION** - Le Client ne doit pas exporter, réexporter ou transmettre autrement, directement ou indirectement, tout Équipement ou Logiciel, sauf en conformité totale avec toutes les lois et réglementations des États-Unis, de l'Union Européenne et autres lois et réglementations de contrôle des exportations applicables. Ces obligations survivront après la fin du Contrat. De plus, le Client accepte que les éléments, la technologie/les données techniques et/ou les services ne seront pas utilisés pour inclure la conception, la production, l'assemblage, le test, l'exploitation, l'intégration, l'installation, l'inspection, la maintenance, la réparation, la révision ou le reconditionnement liés à une application militaire ou de défense ou à une utilisation finale militaire ou par un utilisateur final militaire dans la République populaire de Chine, au Venezuela, en Birmanie (Myanmar), en Russie ou tout autre pays, État ou province désigné dans la réglementation des États-Unis US Regulation 744.21 Supplement 2. Le ou les produits, le logiciel et/ou la technologie achetés auprès de 3D Systems ne seront pas réexportés, vendus, revendus ou transférés de toute autre manière à une destination soumise à un embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de l'OSCE dans le cas où cet acte serait, en infraction avec les conditions de cet embargo, vendu ou transféré en violation de la Réglementation du Conseil (EC) No 428/2009 définissant un régime communautaire pour le contrôle des exportations, le transfert, le courtage et le transit des éléments à double usage. Le Client ne vendra pas, ne transférera pas, n'exportera pas et ne réexportera pas tous éléments reçus de 3D Systems pour une utilisation dans des activités qui impliquent des activités nucléaires explosives, des activités nucléaires non protégées, un cycle de combustible nucléaire ou des activités de propulsion nucléaires ou dans la conception, le développement, la production, l'entreposage ou l'utilisation d'armes chimiques, d'armes biologiques, de missiles, de systèmes de lance-roquettes ou de véhicules aériens sans pilote.
 - 11. FORCE MAJEURE** - Aucune partie ne sera responsable envers l'autre des retards dans l'exécution des obligations découlant du Contrat (excepté les obligations de paiement) en raison de circonstances échappant à son contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, les révoltes, les insurrections, les émeutes, les guerres, les actes d'ennemis, les urgences nationales, les grèves, les inondations, les tremblements de terre, les embargos, l'impossibilité de sécuriser les matériaux ou le transport, et les cas de force majeure, et autres événements au-delà de son contrôle raisonnable provoqués par des calamités naturelles ou les actions des autorités gouvernementales.
 - 12. AUTONOMIE DES CLAUSES** - Si l'une quelconque des clauses du Contrat est invalide, illégale ou inapplicable, alors, en dépit d'une telle invalidité, illégalité ou inapplicabilité, le Contrat et les autres clauses demeureront pleinement applicables et resteront en vigueur.
 - 13. RÉOLUTION DES LITIGES** - Le Client et 3D Systems feront leur possible pour résoudre, dans le cadre de négociations, les éventuels différends, réclamations ou litiges résultant ou relatifs au Contrat, à son exécution ou à son non-respect. Toute réclamation non résolue par la négociation dans les trente (30) jours de sa notification sera résolue par arbitrage sous l'égide de l'Association américaine d'arbitrage (American Arbitration Association, AAA) en vertu de ses règles d'arbitrage commercial (Commercial Arbitration Rules), et la sentence rendue par le ou les arbitres pourra être soumise à la compétence de toute juridiction ayant autorité. L'audience d'arbitrage sera menée en anglais uniquement et aura lieu dans le bureau de l'AAA le plus proche du siège social de 3D Systems.
- 14. DIVERS** -
- A. Le Contrat est régi et interprété conformément aux lois de l'État de New York, sans considération des dispositions en matière de conflits de lois.
 - B. Tant 3D Systems que le Client devront se conformer à toutes les lois applicables lors de la réalisation du présent Contrat.
 - C. 3D Systems pourra modifier les présentes Conditions générales standard pour les Achats en ligne à tout moment et sans notification au Client ; sous réserve, cependant, que ladite modification ne s'applique aux commandes du Client qu'après la publication de ladite modification sur le site internet de 3D Systems.
 - D. Les informations collectées par 3D Systems pendant le processus de commande en ligne à partir desquelles un individu peut être identifié (« Informations personnelles »), et les autres informations non personnelles collectées lors de l'utilisation par le Client des processus de commande en ligne de 3D Systems, seront traitées conformément à la Politique de confidentialité de 3D Systems alors en vigueur.
 - E. Le Client ne pourra pas céder le présent Contrat sans le consentement écrit préalable de 3D Systems, et toute cession présumée en violation de ce qui précède sera nulle et non avenue.
 - F. Le Client convient de ne pas utiliser de produit acheté à 3D Systems à des fins illégales ou pour la violation des droits de propriété intellectuelle d'une tierce partie. Le Client convient d'indemniser, de défendre et de tenir quittes 3D Systems et ses sociétés affiliées contre les réclamations, pertes, responsabilités, dommages, coûts et dépenses (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) causés par ou liés à la violation par le Client des restrictions qui précèdent.



15. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT - Le Client reconnaît qu'il a lu le Contrat, l'a compris, et accepte d'être lié par ses conditions générales. En outre, le Client déclare et reconnaît que le présent Contrat (y compris les licences au clic contenues dans le Logiciel) énonce l'entente complète et exclusive convenue par les parties, concernant l'objet des présentes, et qui prévaut sur l'ensemble des propositions et dispositions imprimées sur les documents annexes du Client, y compris les bons de commande, les contrats oraux ou écrits, les conditions générales du Client et toutes les autres communications entre les parties relatives à l'objet du Contrat.